



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Direction des pêches
maritimes et de
l'aquaculture

Le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sous-direction des
ressources halieutiques

à

Bureau du contrôle des
pêches

Client Earth
60 Rue du Trône
1050 Bruxelles, Belgique

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex

à l'attention de [REDACTED]

La Défense, le - 5 DEC. 2018

Objet : Réponse à la demande d'accès aux données relatives au contrôle des pêches en France

Référence : 013747

Affaire suivie par [REDACTED]

Dans le cadre de la mise à jour des données contenues dans une étude que vous avez élaborée sur le contrôle et la sanction des infractions en matière de pêche, en France, vous nous avez adressé un courrier. Afin d'avoir accès à certains chiffres en matière de contrôle des pêches, vous trouverez ci-dessous les données que nous pouvons vous fournir, qui constituent de données intermédiaires, qui seront complétées par celles fournies par les Directions de la Mer pour l'Outre-Mer.

1- S'agissant du **budget alloué/prévisionnel du contrôle des pêches**, il n'est pas possible de fournir un chiffre précis car c'est un budget qui implique un grand nombre d'administrations (DML, services de contrôles, douanes, etc.), et surtout un grand nombre de ministères. En effet les agents engagés dans le contrôle des pêches émanent : du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du Ministère de la transition écologique et solidaire, du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère de l'action et des comptes publics, du Ministère de l'Intérieur, et du Ministère des armées. Il serait possible de simplement fournir le budget de BCP, mais ça ne serait pas représentatif.

2- Concernant le **nombre total d'inspections menées** :

2015	2016	2017
Mer : 2706	Mer et air : 2849	Mer : 4236
Débarquement : 2145	Débarquement : 2313	Débarquement : 3610
Marchés : 4114	Marchés : 4662	Marchés : 6226
Véhicules : 539	Véhicules : 620	Véhicules : 789
Surveillance : 878		Air : 123
Total : 10 382	Total : 10 444	Contrôles croisés : 87 ¹
		Total : 15 071

¹ La saisie dans la base de données des rapports d'inspection n'est pas obligatoire car non imposée par la réglementation européenne. Ce nombre ne représente donc qu'une partie des contrôles croisés. Pour les années précédentes, le nombre de contrôles croisés n'est pas disponible puisque l'ancienne version de la base de données ne permettait pas de les enregistrer.

3- Nombre d'infractions aux règles de la politique commune des pêches :

- Année 2015 : 1042 infractions
- Année 2016 : 938 infractions
- Année 2017 : 1161 infractions

4- Nombre d'infractions graves sanctionnées au titre de la réglementation européenne :

Le décompte des informations a été effectué selon les façades maritimes. Les quatre services concernées sont :

- Direction inter-régionale de la mer – Manche Est Mer du Nord (DIRM MEMN)
- Direction inter-régionale de la mer – Sud Atlantique (DIRM SA)
- Direction inter-régionale de la mer – Méditerranée (DIRM MED)
- Direction inter-régionale de la mer – Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO)

	2015	2016	2017
Nombre total d'infractions graves	DIRM MEMN : 23 DIRM SA : 3 DIRM MED : 33 DIRM NAMO : 1	DIRM MEMN : 18 DIRM SA : 18 DIRM MED : 52 DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 11 DIRM SA : 23 DIRM MED : 32 DIRM NAMO : 15
Nombre total d'infractions graves sanctionnées	DIRM MEMN : 23 DIRM SA : 2 DIRM MED : 10 DIRM NAMO : 1	DIRM MEMN : 18 DIRM SA : 17 DIRM MED : 20 DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 11 DIRM SA : 23 DIRM MED : 6 ² DIRM NAMO : 15
Nombre d'infractions graves ayant entraîné le retrait de la licence ou de l'autorisation de pêche	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 1 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 1	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 1 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 0 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 1
Nombre d'infractions graves ayant entraîné l'attribution de points de pénalité	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 0 DIRM MED : 0 DIRM NAMO : 1	DIRM MEMN : 18 DIRM SA : 15 DIRM MED : 0 DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 11 DIRM SA : 14 DIRM MED : 12 DIRM NAMO : 15
Nombre d'infractions graves ayant entraîné un rappel à la loi ou un avertissement verbal	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 0 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 0 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 0 DIRM SA : 0 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 0
Nombre d'infractions graves ayant entraîné une amende administrative	DIRM MEMN : 14 DIRM SA : 2 DIRM MED : Ø ³ DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 1 DIRM SA : 17 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 0	DIRM MEMN : 9 DIRM SA : 23 DIRM MED : Ø DIRM NAMO : 13

² Le nombre d'infractions graves sanctionnées n'est pas un chiffre consolidé dans la mesure où il est difficile d'obtenir la communication des suites pénales

³ Environ 90 sanctions administratives ont été recensées entre 2015 et 2017 par la DIRM MED, mais il lui a été impossible de différencier les sanctions administratives relatives aux infractions graves seulement.

Nombre d'infractions graves ayant entraîné un refus d'accès au FEAMP	DIRM MEMN : 0	DIRM MEMN : 0	DIRM MEMN : 0
	DIRM SA : 0	DIRM SA : 0	DIRM SA : 0
	DIRM MED : 0	DIRM MED : 0	DIRM MED : 0
	DIRM NAMO : 0	DIRM NAMO : 0	DIRM NAMO : 0
Nombre d'infractions graves relatives à l'obligation de débarquement	DIRM MEMN : 0	DIRM MEMN : 0	DIRM MEMN : 0
	DIRM SA : 0	DIRM SA : 0	DIRM SA : 0
	<i>DIRM MED : Ø</i>	<i>DIRM MED : Ø</i>	<i>DIRM MED : Ø</i>
	DIRM NAMO : 0	DIRM NAMO : 0	DIRM NAMO : 0

A noter en premier lieu que les différences relevées entre le nombre total d'infractions graves et le nombre total d'infractions graves sanctionnées, s'expliquent par le fait que l'infraction n'était pas caractérisée à l'instruction et n'a pas reçu de poursuites. En second lieu les différences relevées entre le nombre total d'infractions graves sanctionnées, et le nombre d'infractions graves ayant entraîné l'attribution de points, en 2017, s'expliquent par la durée de l'instruction du dossier, qui peut atteindre jusqu'à une année.

Pour ce qui est du **nombre d'infractions graves ayant fait l'objet d'un traitement pénal**, il est très difficile de fournir des éléments chiffrés représentatifs. En effet, les délais d'instruction sont longs (jusqu'à 3 ans pour les délits) et la faible communication des tribunaux de grande instance auprès des DIRM et des DDTM compliquent cette collecte.

5- La charte nationale du contrôle des pêches : le document est joint à ce courrier.

6- Concernant les objectifs chiffrés du contrôle des pêches, et leur réalisation. Le contrôle des pêches français repose sur le plan national de contrôle des pêches, élaboré par la DPMA, qui fixe les objectifs de contrôle prévus par la réglementation communautaire pour les pêcheries soumises à programmes spécifiques d'inspection et de contrôle (cabillaud, merlu, sole, thon rouge) ainsi que les priorités nationales. Ces objectifs nationaux sont ensuite déclinés en une définition plus fine des besoins par façade et par saisons de pêcheries, selon une analyse de risques imposée par la réglementation européenne et conduite par les DIRM, responsables de la politique et de la coordination du contrôle des pêches sur leurs façades respectives. Cette analyse de risques sert de base à la détermination d'objectifs de contrôle chiffrés, qui sont ensuite convertis en jours de mer, avec un décompte détaillé selon les unités de contrôle.

– En 2015, les besoins en jours de mer étaient de 1815 : 1434 ont été accomplis, soit un taux de réalisation de 79 %.

Au total en 2015, 2432 contrôles en mer ont été effectués.

– En 2016, les besoins en jours de mer étaient de 1745 : 1130 ont été accomplis, soit un taux de réalisation de 64,76 %.

Au total en 2016, 2192 contrôles en mer ont été effectués.

– En 2017, les besoins en jours de mer étaient de 1747 : 1464 ont été accomplis, soit un taux de réalisation de 84 %.

Au total en 2017, 2514 contrôles en mer ont été effectués.

– Besoins en jours de mer pour l'année 2018 : 1705, mais il est actuellement encore trop tôt pour connaître leur taux de réalisation.

La DPMA n'a pas de maîtrise sur la répartition et l'allocation des moyens, puisqu'il s'agit d'une compétence propre à chaque administration.

Afin d'atteindre les objectifs définis chaque année, la DPMA est largement dépendante de l'engagement de chaque administration dans cette mission de police des pêches. L'évaluation de cet engagement ne peut être effectué qu'au regard de la répartition des jours de mer, conduite chaque année.

Sur le plan opérationnel, afin d'assurer un maillage de contrôle efficient et cohérent, en lien avec les objectifs définis par les DIRM, le CNSP assure la coordination des moyens nautiques et aériens des administrations engagés dans une mission de surveillance des pêches (conformément à l'arrêté du 17 avril 2012 relatif à l'organisation et aux missions du CNSP). Toute inspection de navire ou d'opérateur est effectuée à l'issue d'une analyse et d'un ciblage.

Suivi jours de mer 2015

Répartition de l'effort par façade	Affaires maritimes		Gendarmerie maritime		Marine nationale		Douanes		Gendarmerie Nationale		Global	
	Besoin	Réalisation	Besoin	Réalisation	Besoin	Réalisation	Besoin	Réalisation	Besoin	Réalisation	Besoin	Réalisation
DIRM MEMN	271	150 (55%)	186	144 (77%)	71	38 (54%)	29	56 (193%)	14	2 (14%)	571	390 (68%)
DIRM NAMO	283	227 (80%)	194	147 (76%)	75	48 (64%)	30	38 (127%)	15	1 (7%)	596	461 (77%)
DIRM SA	121	183 (151%)	83	33 (40%)	32	8 (25%)	13	3 (23%)	6	0 (0%)	254	227 (89%)
DIRM MED	187	242 (129%)	128	50 (39%)	49	43 (88%)	20	9 (45%)	10	12 (120%)	394	356 (90%)
TOTAL	862	802 (93%)	590	374 (63%)	227	137 (60%)	91	106 (116%)	45	15 (33%)	1 815	1 434 (79%)

2016 :

Réalisation des JdM par administration et par façade																	
Enveloppe CoFGC Répartition par zone maritime	Affaires maritimes			Gendarmerie maritime			Marine nationale			Douanes			Gendarmerie nationale			Total réalisation par façade	
	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM réalisés	% réalisé	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM	%	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM	%	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM	%	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM	%	JdM	%
DIRM MEMN:	550	261	47,3%	179	117	65,36%	69	30	43,48%	27	17	62,96%	14	3	21,43%	337	61,27%
DIRM NAMO : (dont 125 effectués par contribution MEMN)	596	273	45,8%	187	115	61,50%	72	25	34,72%	29	17	58,62%	14	4	28,57%	391	65,60%
DIRM SA :	230	109	47,4%	75	31	41,33%	29	0	0,00%	11	1	9,09%	6	0	0,00%	178	77,39%
DIRM MED :	390	185	47,4%	127	29	22,83%	49	24	48,98%	19	12	63,16%	10	4	40,00%	224	57,44%
TOTAL :	1745	828	47,5%	568	292	51,41%	219	79	36,07%	86	47	54,65%	44	11	25,00%	1130	64,76%

2017 :

Réalisation des jours de mer par administration et par façade 2017 - à jour au 31/12/2017																		
Enveloppe CoFGC Répartition par zone maritime	Affaires maritimes			Gendarmerie maritime			Marine nationale			Douane			Gendarmerie nationale			Total réalisation par façade		
	Objectifs annuels 2017 par façade	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM réalisés	% Réalisé	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM réalisés	%	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM réalisés	%	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM réalisés	%	Objectifs CoFGC (JdM)	JdM réalisés	%	JdM réalisés	%
DIRM MEMN	550	261	179	68%	179	136	76%	69	66	91%	28	51	182%	14	6	43%	428	78%
DIRM NAMO	575	273	239	84%	187	146	78%	72	23	32%	29	24	117%	14	1	7%	433	75%
DIRM SA	230	109	182	187%	75	40	53%	28	14	48%	12	7	58%	5	0	0%	243	106%
DIRM MED	392	186	231	124%	127	28	22%	49	63	129%	20	28	140%	10	10	100%	360	92%
TOTAL	1747	828	821	99%	568	350	61%	219	166	71%	89	120	135%	44	17	39%	1464	84%

Le Directeur Adjoint
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Laurent BOUVIER